

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET



Budget Maintien à domicile

OBJET :

CCAS-2023-C11

DM 1

**Date de la
Convocation**

5 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20231212-CCAS2023-C11-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Publié le : 18/12/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18 H 00, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LEGALEMENT CONVOQUE, s'EST réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient Présents :

M. STEPHO ; MME LUCAS ; MME VIGNY ; M. RICHARD ;
MME VISERY ; MME BAMBOTE WANTONTWA ; M. SCOUARNEC ;
MME PIAUPHREIX ; M. SIADOUA ;

Excusés :

M. TRAPATEAU ; MME MERABTI ; M. AHSAINÉ ; MME QUÉRITÉ ; MME HASSANPOUR ;

Absents non excusés :

MME BOUADLA-ABDI ; MME AHIZOUN ; MME LAURET-MOUHOUBI ;

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Madame Catherine LUCAS a été élue secrétaire.

Vu le Budget Primitif 2023,

Monsieur le Président propose les ajustements de crédits, en sections de fonctionnement, en dépenses et en section d'investissement en recettes détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Désignation(motif)	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011	623	Etudes et recherches	241,00 €			
016	68112	dotations aux amortissements		122,00 €		
016DE	68111	dotations aux amortissements		119,00 €		
TOTAL			241,00 €	241,00 €	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement :

Chapitre	Nature	Désignation(motif)	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021	2184			241,00 €		
029	28184				122,00 €	
029	28183				119,00 €	
TOTAL			0,00 €	241,00 €	0,00 €	241,00 €

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de Monsieur Le Président
Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité, les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Le Président,



Damien STEPHO



Monsieur le Maire, Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20231212-CCAS2023C11-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023